



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VIGILANCE EXCEPTIONNELLE

⚠ RISQUE FEUX DE FORÊT

Dispositions applicables sur tout le département de la Gironde

 Désherbage par flamme INTERDIT	 Brûlage à l'air libre des déchets verts INTERDIT	 Lanternes volantes INTERDITES	 Tirs de feu d'artifice INTERDITS
--	--	--	--

Dispositions supplémentaires applicables dans les espaces exposés des communes à dominante forestière

 Présence humaine non encadrée sur le massif INTERDITE	 Présence humaine encadrée sur le massif INTERDITE	 Manifestation sportive, de loisirs et culturelle INTERDITE	 Emploi de moteurs thermiques et électriques INTERDIT
 Fumer INTERDIT	 Accès au site de loisirs aménagé avec accueil du public INTERDIT	 Accès au plan plage/ base nautique INTERDIT	

Pour plus d'informations, renseignez-vous sur gironde.gouv.fr ou sur dfci-aquitaine.fr

